



BP 46 • 9, rue des Capérans
33025 Bordeaux cedex

Tél 05 56 44 03 65

club-presse-bordeaux@aquipresse.com

www.club-presse-bordeaux.fr



CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX
CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2010

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, habilité aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire n°2011/ du 27 mai 2011 Dénommée ci-après « La Communauté Urbaine de Bordeaux »

D'une part

Et :

Le Club de la Presse de Bordeaux, dont le siège social est sis, 9 rue des Capérans, 33000 à Bordeaux, représenté par sa Présidente, Madame Rosalyne BOTTREL, dûment habilitée aux fins de la présente en vertu de l'Assemblée Générale du 4 mai 2009 Dénommé ci-après « L'Association »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Club de la Presse de Bordeaux créé en 1979, est une association Loi 1901 qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans l'esprit confraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication.

Compte tenu de l'intérêt de bénéficier du soutien du réseau du Club de la Presse et de l'implication du Club de la Presse de Bordeaux dans la vie citoyenne de Bordeaux et de son agglomération qui contribue à la lisibilité des initiatives locales, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 15 000 €TTC à l'association.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser plus particulièrement les modalités de versement du concours financier que la Communauté urbaine de Bordeaux a accordé au Club de la Presse et de fixer les obligations en résultant, à la charge de l'association bénéficiaire.

Article 2 - Montant de la subvention

Le montant de la subvention apportée par la Communauté urbaine de Bordeaux a été fixé à 15 000 euros TTC pour l'exercice 2010, pour un budget clos à 85 300 €uros nets (cf compte de résultat).

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution annuelle en un seul règlement à réception des documents suivants :

- ↳ les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ; le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
- ↳ le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,
- ↳ une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur le principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2010 et son budget définitif certifié,
- ↳ copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 7 – Clause de publicité

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 8 – Résiliation

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2010. Elle prendra fin dès le règlement effectué comme prévu à l'article 4.

Article 10 - Contentieux

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Président,
Vincent FELTESSE

Pour le Club de la Presse
La Présidente,
Rosalyne BOTTREL

M. le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux
Direction de la Communication
Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 03 mai 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT

Votre bon de commande : VC04110139

DESCRIPTIF DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX

- 1- ANNONCE STANDARD 1/2 PAGE DANS LA NEWSLETTE « PRESSE COMMUNICATION »
- 2- PARUTION D'UNE PAGE DE PUBLICITÉ DANS L'ANNUAIRE 2010
- 3- ANNONCE SUR LE SITE WEB DU CLUB DE LA PRESSE
- 4- ADHÉSION OFFERTE DE TROIS COLLABORATEURS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
- 5- ORGANISATION D'UNE OU PLUSIEURS RENCONTRES, CONFERENCES ...

MONTANT TOTAL : 15 000,00 Euros*

Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux

Vincent FELTESSE

La Présidente du Club de la Presse

Rosalyne BOTTREL

RECAPITULATIF DES CONFERENCES DE PRESSE EN 2010

12-jan	SECOURS CATHOLIQUE
30-jan	SO - MICHEL MONTEIL
2-fév	NOUVEAU MONDE
3-fév	NATUREDECOLO
10-fév	APEC
9-mars	INSEEC BORDEAUX
25-mars	LA POSTE
6-avr	VILLE DE LA TESTE
7-avr	PHILOSOPHIA
8-avr	FUTURSCOPE
17-avr	SYNDICAT JOURNALISTES SO
20-avr	RTE
4-mai	PARLEMENT EUROPEEN
6-mai	SYNDICAT COTE DE BOURG
11-mai	ASSO ARDESPE
17-mai	DEBAT "LES TABOUS DE BORDEAUX"
25-mai	LA POSTE
23-juin	Syndicat SO
30-juin	CRAM
30-aoû	NICOLAS DE TAVERNOST
7-sep	FLAVOLS
15-sep	CARAVANES DES ENTREPRENEURS
21-sep	FED FRANCAISE DE BTP
22-sep	SOLIDARITE SIDA
29-sep	CONSUL D'Allemagne
7-oct	EDITION SO - JF BEGE
14-oct	UNION DES PHOTOGRAPHES
19-oct	CPAM
9-nov	SECOURS CATHOLIQUE
16-nov	MECENART
19-nov	TELETHON
23-nov	ASSO ALTRO
13-déc	FEDE DES ASCENCEURS
16-déc	TOUS AU NUMERIQUE



BP 46 • 9, rue des Capérans
33025 Bordeaux cedex

Tél 05 56 44 03 65

club-presse-bordeaux@aquipresse.com

www.club-presse-bordeaux.fr



CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX
CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, habilité aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire n°2011/ du 27 mai 2011 Dénommée ci-après « La Communauté Urbaine de Bordeaux »

D'une part

Et :

Le Club de la Presse de Bordeaux, dont le siège social est sis, 9 rue des Capérans, 33000 à Bordeaux, représenté par sa Présidente, Madame Rosalyne BOTTREL, dûment habilitée aux fins de la présente en vertu de l'Assemblée Générale du 4 mai 2009 Dénommé ci-après « L'Association »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Club de la Presse de Bordeaux créé en 1979, est une association Loi 1901 qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans l'esprit confraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication.

Compte tenu de l'intérêt de bénéficier du soutien du réseau du Club de la Presse et de l'implication du Club de la Presse de Bordeaux dans la vie citoyenne de Bordeaux et de son agglomération qui contribue à la lisibilité des initiatives locales, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 15 000 €TTC à l'association.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser plus particulièrement les modalités de versement du concours financier que la Communauté urbaine de Bordeaux a accordé au Club de la Presse et de fixer les obligations en résultant, à la charge de l'association bénéficiaire.

Article 2 - Montant de la subvention

Le montant de la subvention apportée par la Communauté urbaine de Bordeaux a été fixé à 15 000 euros TTC pour l'exercice 2011, pour un budget prévisionnel fixé à 79 720 €uros nets.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

Acompte et solde :

- un premier acompte (80%) sera versé à la signature de la convention, soit 12 000 €uros
- le solde (20%), soit 3 000 €uros, sera versé à la réception des documents suivants :
 - ↳ les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ; le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,
 - ↳ le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,
 - ↳ une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2011 et son budget définitif certifié (voir modèle en annexe),
 - ↳ copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,

- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,

- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 7 – Clause de publicité

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 8 – Résiliation

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le seul exercice 2011 ; elle prendra fin dès le règlement effectué comme prévu à l'article 4.

Article 10 - Contentieux

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Président,
Vincent FELTESSE

Pour le Club de la Presse
La Présidente,
Rosalyne BOTTREL

M. le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux
Direction de la Communication
Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 17 mars 2011

CONVENTION DE PARTENARIAT

Votre bon de commande : VC04110140

DESCRIPTIF DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX

- 1- ANNONCE STANDARD 1/2 PAGE DANS LA NEWSLETTE « PRESSE COMMUNICATION »
- 2- PARUTION D'UNE PAGE DE PUBLICITÉ DANS L'ANNUAIRE 2011
- 3- ANNONCE SUR LE SITE WEB DU CLUB DE LA PRESSE
- 4- ADHÉSION OFFERTE DE TROIS COLLABORATEURS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
- 5- ORGANISATION D'UNE OU PLUSIEURS RENCONTRES, CONFÉRENCES ...

MONTANT TOTAL : 15 000,00 Euros*

Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux
Vincent FELTESSE

La Présidente du Club de la Presse
Rosalyne BOTTREL

CLUB DE LA PRESSE

Sommaire-Comptes prévisionnels 2011

Compte de résultat _____ 1

Compte de résultat détaillé _____ 3

Compte de résultat

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	900		900	1,60	878	1,44	22	2,51
Production vendue de biens								
Prestations de services	55 460		55 460	98,40	60 262	99,56	-4 802	-7,98
Montants nets produits d'expl.	56 360		56 360	100,00	61 140	100,00	-4 780	-7,81
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Dons								
Cotisations			22 860	40,56	19 866	32,49	2 994	15,07
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits					0	0,00		
Reprise de provisions								
Transfert de charges			400	0,71	2 395	3,92	-1 995	-83,28
Sous-total des autres produits d'exploitation			23 260	41,27	22 261	36,41	999	4,49
Total des produits d'exploitation (I)			79 620	141,27	83 401	136,41	-3 781	-4,52
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			100	0,18	93	0,15	7	7,53
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			100	0,18	93	0,15	7	7,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital					1 806	2,95	-1 806	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)					1 806	2,95	-1 806	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			79 720	141,45	85 300	139,52	-5 580	-6,53
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL								
			79 720	141,45	85 300	139,52	-5 580	-6,53
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			1 800	3,18	1 702	2,78	98	5,78
Services extérieurs			14 765	26,20	16 948	27,72	-2 183	-12,87
Autres services extérieurs			9 400	16,68	11 429	18,69	-2 029	-17,74
Impôts, taxes et versements assimilés			800	1,42	845	1,38	-45	-5,32
Salaires et traitements			40 029	71,02	34 818	55,95	5 211	14,87
Charges sociales			7 726	13,71	8 003	13,09	-277	-3,45
Autres charges de personnel			900	1,60	906	1,48	-6	-0,65
Subventions accordées par l'association								

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements	4 300	7,63	3 273	5,35	1 027	31,39
Dotations aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	79 720	141,45	77 924	127,45	1 796	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	79 720	141,45	77 924	127,45	1 796	2,30
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			7 377	12,07	-7 377	-100,00
TOTAL GENERAL	79 720	141,45	85 300	139,52	-5 580	-5,53

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	900		900	1,60	878	1,44	22	2,51	
707000 VENTES D'ANNUAIRES	850		850	1,51	843	1,38	7	0,83	
707100 VENTES "LA LETTRE"	50		50	0,08	35	0,06	15	42,86	
Production vendue de biens									
Prestations de services	55 460		55 460	98,40	60 262	88,56	-4 802	-7,95	
706100 PART.PUB. MMC	6 960		6 960	12,35	7 650	12,51	-690	-9,01	
706110 PART.PUB. CUB	15 000		15 000	26,61	18 000	29,44	-3 000	-18,66	
706120 PART.PUB. CONSEIL REGIONAL	16 000		16 000	28,38	16 000	26,17		0,00	
706130 PART.PUB. CONSEIL GENERAL	10 000		10 000	17,74	10 000	16,36		0,00	
708300 ORGANISATION CONFERENCE	7 500		7 500	13,31	6 264	10,25	1 236	18,73	
708890 VENTES DE COPIES					2 348	3,84	-2 348	-100,00	
Montants nets produits d'expl.	56 360		56 360	100,00	61 140	100,00	-4 780	-7,81	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Dons									
Cotisations			22 860	40,56	19 866	32,49	2 994	15,07	
756000 COTISATIONS JOURNALISTES			5 620	9,97	5 077	8,30	543	10,70	
756100 COTISATIONS ASSOCIES			11 620	20,62	10 475	17,13	1 145	10,93	
756200 COTISATIONS PARTICIPANTS			5 620	9,97	4 314	7,08	1 306	30,27	
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits					0	0,00			
Reprise de provisions									
Transfert de charges			400	0,71	2 395	3,92	-1 995	-83,28	
791000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOIT.			400	0,71	2 395	3,92	-1 995	-83,28	
Sous-total des autres produits d'exploitation			23 260	41,27	22 261	36,41	999	4,49	
Total des produits d'exploitation (I)			79 620	141,27	83 401	138,41	-3 781	-4,52	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			100	0,18	93	0,15	7	7,53	
764000 REVENUS DES LIVRETS A			100	0,18	93	0,15	7	7,53	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			100	0,18	93	0,15	7	7,53	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					1 806	2,95	-1 806	-100,00	
771800 AUTRES PROD. EXCEP. GESTION					1 806	2,95	-1 806	-100,00	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)					1 806	2,95	-1 806	-100,00	

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	79 720	141,45	85 300	139,52	-5 580		-6,53	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL	79 720	141,45	85 300	139,52	-5 580		-6,53	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés								
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 800	3,18	1 702	2,78	98		5,78	
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 500	2,86	1 340	2,19	160		11,94	
Services extérieurs	300	0,53	362	0,59	-62		-17,12	
611000 SOUS-TRAITANCE INFORMAT.	14 765	25,20	16 948	27,72	-2 183		-12,87	
611100 SOUS-TRAITANCE INTERNET	20	0,04	770	1,26	-750		-97,99	
611300 SOUS TRAITANCE DIVERSES	300	0,53	390	0,64	-90		-23,07	
611400 SOUS TRAITANCE NETTOYAGE			11	0,02	-11		-100,00	
612210 CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR	3 400	8,03	3 355	5,49	45		1,34	
615600 MAINTENANCE	9 645	17,11	9 645	15,78			0,00	
616000 PRIMES D'ASSURANCES	300	0,53	1 754	2,87	-1 454		-82,89	
Autres services extérieurs	1 100	1,95	1 023	1,67	77		7,53	
622600 HONORAIRES	9 400	18,68	11 429	18,69	-2 029		-17,74	
623800 POURBOIRES DONS COURANTS	5 400	9,58	5 396	8,83	4		0,07	
625700 FRAIS DE RECEPTIONS			600	0,98	-600		-100,00	
625710 FRAIS DE RECEPTIONS REFACTURES	100	0,18	1 112	1,82	-1 012		-91,00	
626000 FRAIS POSTAUX	900	1,60	989	1,62	-89		-8,99	
626100 TELEPHONE ET TELECOPIE	700	1,24	701	1,15	-1		-0,13	
627500 SERVICES BANCAIRES	1 800	3,18	1 794	2,93	6		0,33	
628100 COTISATIONS	40	0,07	26	0,04	14		53,85	
Impôts, taxes et versements assimilés	460	0,82	810	1,32	-350		-43,20	
633300 FORMATION CONTINUE	800	1,42	845	1,38	-45		-5,32	
635120 TAXE FONCIERE	140	0,25	192	0,31	-52		-27,07	
Salaires et traitements	660	1,17	653	1,07	7		1,07	
641140 SALAIRES	40 029	71,02	34 818	55,95	5 211		14,97	
641200 CONGES PAYES	27 029	47,96	33 769	55,23	-6 740		-19,95	
641300 PRIMES EXCEPTIONNELLES			-65	-0,10	65		-100,00	
641400 INDEM.LICENCIEMENT	1 100	1,95	1 114	1,82	-14		-1,25	
Charges sociales	11 900	21,11			11 900		N/S	
645100 URSSAF	7 726	13,71	8 003	13,09	-277		-3,45	
645320 C.I.P.S.	4 890	8,88	4 536	7,42	354		7,80	
645400 POLE EMPLOI	1 540	2,73	1 988	3,25	-448		-22,53	
645700 CHARGES SOCIALES S/ C.P.	1 185	2,10	1 535	2,51	-350		-22,79	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL			-219	-0,35	219		-100,00	
Autres charges de personnel	111	0,20	163	0,27	-52		-31,89	
648000 AUTRES CHARGES DE PERS.	900	1,60	906	1,48	-6		-0,65	
Subventions accordées par l'association	900	1,60	906	1,48	-6		-0,65	
Dotations aux amortissements								
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	4 300	7,63	3 273	5,35	1 027		31,38	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	3 743	6,64	2 910	4,76	833		28,63	
Dotations aux provisions	557	0,99	363	0,59	194		53,44	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (I)	79 720	141,45	77 924	127,45	1 796			
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)								
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								

CLUB DE LA PRESSE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	79 720	77 924	1 796	2,30
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		7 377	-7 377	-100,00
TOTAL GENERAL	79 720	85 300	-5 580	-6,53
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL				